

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Forêt et des Espaces Naturels
Service Gestion Administrative des Domaines Départementaux
16484

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 SEPTEMBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD**

OBJET : Domaine départemental de l'étang des Aulnes - Avenant n° 2 à la convention du 21/07/2017 relative à la qualité des eaux et habitats offerts à l'ichtyofaune de l'étang des Aulnes.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux domaines départementaux et aux espaces naturels, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Par convention du 21 juillet 2017, le Département s'engageait avec l'IRSTEA (Institut national de Recherche en Science et Technologie pour l'Environnement et l'Agriculture) dans une étude visant à acquérir des connaissances sur les caractéristiques physico-chimiques de l'étang des Aulnes (propriété départementale) et leurs variations dans le temps ainsi que sur l'écologie du silure. Cette convention prévoyait une étude devant s'achever quatre ans après la date de signature de la convention (soit en 2021), et moyennant une participation financière départementale de 242 883 €

Par avenant adopté en commission permanente du 14 avril 2020, délibération n° 60, le Département validait la cession de l'intégralité des droits et obligations de l'IRSTEA à l'INRAE, suite à la fusion de l'IRSTEA et de l'INRA.

Le 10 juillet 2020, l'INRAE informe le Département de son souhait de voir décaler la remise du rapport final, initialement prévue en 2021, à 2022. Cette année supplémentaire permettra de vérifier la permanence, ou non, des phénomènes constatés jusqu'à présent et d'intégrer le maximum de données (déplacement, régime alimentaire) dans l'étude finale.

Le montant de la participation financière du Département n'évolue pas, même si le report de la remise du rapport final à fin 2022 génère, de fait, le décalage du dernier versement de la subvention départementale.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

